Image not found or type unknown

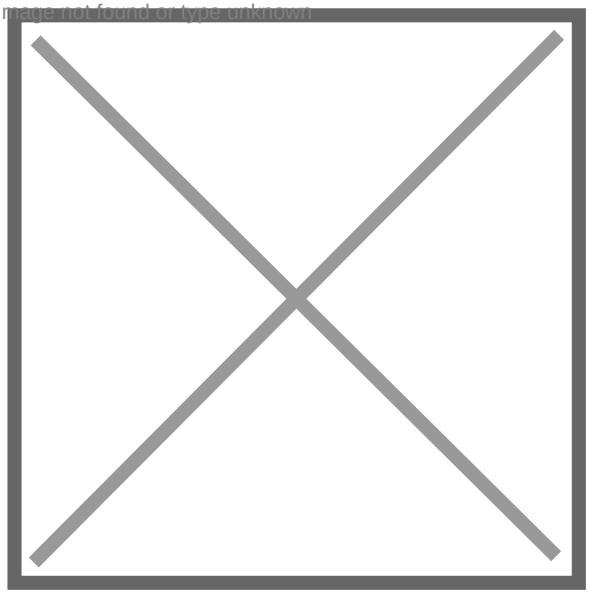

Opposition administrative suite a une amende jamais recu

Par **Jacque2014**, le **24/11/2013** à **21:46**

Bonsoir
J'ai recu une opposition administrative auprès de ma banque la semaine dernière suite a une amende jamais reçu qui date du 29/06/2013 pour un excès de vitesse . Suite a ça j'ai appeler la trésorerie des contrôle automatisé et c'est a se moment la que j'ai appris que j'avais fait un excès de vitesse le 29/06/2012 mon interlocuteur a confirmer mon adresse et elle était valide comme sur ma carte grise autre détail j'ai commis un excès de vitesse (léger de 10 km/h) cette année et j'ai bien reçu ma contravention a mon domicile sans retard cette fois ci , autre détail aussi ma carte grise a ete éditée le 04/07/2012 .
L'interlocuteur que j'ai eu lors de mon appel n'as pas su me conseiller et ma juste demander d'écrire a l'officier du ministère public dans se cas je me retrouve sans savoir quoi faire réellement a qui écrire? Quelle courrier envoyer? Y a t-il une procédure a faire? Dois-je prendre un avocat? Et qu'est que je risque avec tout ça?
Merci d'avance de prendre le temps de répondre a mes question et a bientôt

Par **moisse**, le **25/11/2013** à **09:55**

Bonjour,
Pouvez-vous indiquer aux lecteurs quelle était la situation du véhicule au 29/06/2012 puisque vous faites état d'une immatriculation le 04/07/2012 ?

Par **Jacque2014**, le **25/11/2013** à **19:51**

Oui c'est vrai je n'es pas ete clair
Le vehicule le 29/06/2012 j'etais le proprietaire le probleme se trouve au niveau de la carte grise qui a ete edité dans un premier temp avec une erreur sur l adresse erreur que je me suis empresser de rectifier c'est pourquoi la carte grise est edité nouvellement le 04/07/2012
Biensur je tiens a dire que si j'aurais recu ma contravention je l'aurai reglé des reception de celle ci
Je voudrai savoir comment faire pour ramener le montant de l amende a la baisse ou plutot qu'elle ne soit plus majoré car comme la plus part des francais se n'est vraiment pas le moment d'avoir une opposition administrative part les temps qui court et bien evidement vue ma situation ma banque as pas donner suite a cette opposition administrative donc egalement qu'elle sanction je risque dans ma situation et il y a t'il une demarche a suivre pour regularisé ma situation
Merci encore pour vos reponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés